

LA MONTAGNE

Une délibération autour des éoliennes

- **BASSIGNAC-LE-HAUT**

Publié le 27/05/2013

Éoliennes. Il a été délibéré autour de l'accord pour la signature de la convention d'utilisation des chemins ruraux pour l'implantation d'éoliennes proposée par la société Raz energie dans les secteurs « le champ de Vernat, le champ de Vielzot, à l'Allée ».

SICRA. Retrait du SICRA de la commune de Ménoire, approbation du Conseil municipal.

Participation financière de la commune dans le cadre de l'accueil des enfants de la commune à l'ALSH de Saint-Privat soit 23,50 €/jour et par enfant.

Syndicat intercommunal. Participation de la commune au Syndicat intercommunal Argentat, année 2013, soit 17.391 €.

Redevance pour occupation du domaine public année 2013. Les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine communal sont fixés comme suit : domaine public routier 40 € par kilomètre et par artère en souterrain ; 53,33 € par km et par artère en aérien ; 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques domaine public non routier ; 1.333,19 € par km et par artère en souterrain et en aérien ; 866,57 € par m² au sol pour les installations que les stations radioélectriques ; que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année.

Corrèze Ingénierie. Le Conseil décide d'adhérer à l'agence départementale Corrèze Ingénierie et adopte les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'assemblée départementale du 29 mars 2013.

Subvention instance de coordination gérontologique. Le Conseil décide de verser une participation financière de 438 € déterminée comme suit (204 habitants x 2 € = 408 €, cotisation annuelle 30 €, total 438 €).

Questions diverses. Du 1^{er} juin au 30 septembre, l'église sera ouverte au public de 8 h 30 à 17 heures tous les jours.

Des vêtements ont été trouvés lors des différentes manifestations à la salle polyvalente, ainsi qu'un casque orange de vélo. Pour toute réclamation, s'adresser au secrétariat 05.55.28.24.72.